



**À TOUT INTÉRESSÉ
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 124-2010**

Prenez avis que le 3 juin 2019, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, situé au 2, place de l'hôtel de ville, à compter de 19h, se tiendra une séance du conseil municipal de la municipalité de Frelighsburg, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

La dérogation mineure vise à rendre conforme la distance entre la résidence principale et une maison d'invités de 6.65 mètres réglementaire aux dispositions du règlement de zonage 124-2010, concernant les dispositions supplémentaires relatives aux maisons d'invités qui stipule que la distance minimale entre la résidence principale et une maison d'invités est de 10 mètres.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

Adresse : 321, chemin Richford
Lot no. 5 896 882 du cadastre du Québec

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ À FRELIGHSBURG CE VINGT-DEUXIÈME JOUR DU MOIS DE MAI
DEUX MILLE DIX-NEUF.**

Anne Pouleur
Directrice Générale
Secrétaire-trésorière

